

HONORAIRES TRANSACTIONS

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Nos honoraires sont libres et fixés d'un commun accord entre les deux parties pour les fonds de commerces, pas de porte ainsi que les murs commerciaux et les terrains.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf si une convention est précisée dans le mandat en pourcentage du prix de vente.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
---------------	----------------

De 0 € à 60 000 €	12% TTC (minimum de 1500€)
De 60 001 € à 100 000 €	10% TTC
De 100 001 € à 150 000 €	9% TTC
De 150 001 € à 300 000 €	7% TTC
De 300 001 € à 500 000 €	6,5% TTC
Au-delà de 500 001 €	6% TTC
Garage jusqu'à 15 000 €	2 000 € TTC
Tarifs constructeurs	3% à 5% TTC
Estimation de votre bien	300€ TTC

L'AGENCE DU THOR - GROUPE MAURICE GARCIN

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBLIERES - LOCATIONS - GERANCE (Garantie loyers impayés) - SYNDIC

SARL L'Agence du Thor au capital de 7 263 €

Affiliée à GALIAN ASSURANCES - 89 Rue de la Boétie 75008 PARIS - Adhérent n°21081P

Carte Professionnelle n° 96 654 délivrée par la Préfecture de Vaucluse

Siret 407 534 676 00025 - APE 6831Z

N° TVA Intercommunautaire : FR 354 075 346 76

Garantie financière Transaction : 120 000 € - Garantie financière Gestion : 120 000 € - Garantie financière Syndic : 160 000 €

Société juridiquement et financièrement indépendante

HONORAIRES LOCATIONS

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2021
LOCATION HABITATION LOI ALUR

SERVICE LOCATION

Location en gestion

A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Honoraires frais de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	
De 15m ² à 34m ² : 8 €/m ²	De 15m ² à 34m ² : 8 €/m ²
De 35m ² à 64m ² : 5 €/m ²	De 35m ² à 64m ² : 5 €/m ²
De 65m ² à 89m ² : 4 €/m ²	De 65m ² à 89m ² : 4 €/m ²
Au-delà de 90m ² : 3 €/m ²	Au-delà de 90m ² : 3 €/m ²
Etat des lieux	
3 €/m ² (1)	3 €/m ² (1)

Location hors gestion

A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
Honoraires frais de visite, constitution du dossier et rédaction du bail	
8 €/m ²	8 €/m ²
Etat des lieux	
3 €/m ² (1)	3 €/m ² (1)

(1) Notre Agence ne réalise les états des lieux que pour les immeubles loués par nos services

LOCATION LOCAUX

Les honoraires de location pour les baux garage, parking, locaux commerciaux ou professionnels sont de 12% TTC du loyer net annuel et sont à la charge du preneur.

SERVICE GESTION ET SYNDIC

Honoraires Gestion

- 12% TTC pour tout loyer inférieur à 200 € et entre 6,5% et 10% TTC selon le type de bien sur les sommes encaissées
- Assurances Loyers Impayés, détérioration immobilière, assistance juridique 2,5% TTC

Honoraires Syndic

- A partir de 100 € TTC par lot pour les associations syndicales libres (2)
- A partir de 120 € TTC par lot pour les copropriétés (2)
- Frais de mutation de 300 € TTC à la charge du copropriétaire vendeur

(2) Les honoraires sont définis en fonction de l'état de la copropriété, du nombre de lots et de leur affectation